

COMMUNE DE VINZIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Pouvoirs : 2

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. Bruno BORDET, M. André VAGNAIR, M. Alain BORDET (arrivée 19h10), Mme Hélène BRACHET, Mme Monique CHAPPUIS, Mme Maridhia ADINANI, Mme Gaëlle BLANC, M. John BECHET, M. Laurent ROHART, Mme Fabienne CHANEL (arrivée 19h05), M. Gérard CHANEL (arrivée 19h05).

Absents excusés : Mme Emilie ROCHETTE, M. Bastien FLACON, M. ARANDEL Jean-Paul.

Pouvoirs : M. Bastien FLACON pouvoir à Mme Marie-Pierre GIRARD, Mme Émilie ROCHETTE pouvoir à M. Bruno BORDET.

Secrétaire de séance : M. Laurent ROHART

Mme le Maire remercie les élus de leur présence et propose de démarrer la séance.

Mme le Maire demande aux élus de valider le PV de la séance du 7 septembre 2021.

Sans remarque, ni observation, Le Conseil Municipal, par 11 POUR

APPROUVE le PV du Conseil Municipal du 7 septembre 2021.

19h05 : arrivée de M. et Mme CHANEL

19h10 : arrivée de M. Alain BORDET

AMODIATION DES LOTS COMMUNAUX – BIENS DE CURE ET DE RÉGENCE DU 16 NOVEMBRE 2021 AU 15 NOVEMBRE 2030

Mme le Maire informe le Conseil Municipal sur la provenance de la dénomination des biens de Cure et de Régence. La redevance de ces terrains revenait autrefois à l'instituteur (bien de Régence) et au curé de la commune (biens de Cure).

Après avoir rappelé que la période en cours portant sur l'amodiation des terrains appartenant à la commune, dénommés « Lots communaux », « Biens de Cure » et « Biens de Régence », expire le 15 novembre 2021, Mme le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu d'arrêter le nouveau cahier des charges qui régira leurs conditions d'attribution et de location.

Elle soumet au Conseil Municipal le projet de cahier des charges portant amodiation des « Lots communaux », « Biens de Cure » et « Biens de Régence », pour une période de 9 années qui débutera le 16 novembre 2021 pour s'achever le 15 novembre 2030.

Elle souligne que seuls l'intérêt général de la commune et le souci constant d'une répartition équitable des terrains ont présidé à l'élaboration de ce cahier des charges.

Elle invite le Conseil à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

APPROUVE l'amodiation des « Lots communaux », « Biens de Cure » et « Biens de Régence », pour neuf années à compter du 16 novembre 2021 et jusqu'au 15 novembre 2030.

APPROUVE le cahier des charges présenté.

CHARGE Mme le Maire de la mise en œuvre de l'amodiation des « Lots communaux », « Biens de Cure » et « Biens de Régence ».

CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX AVEC LA LÉO LAGRANGE CENTRE EST

Mme le Maire rappelle que la commune met à disposition depuis plusieurs années la salle des fêtes et certaines pièces de l'école pour la mise en œuvre du centre de loisirs du Pays de Gavot.

Depuis la rentrée scolaire 2021, l'utilisation des différents bâtiments a évolué avec l'organisation de la gym des enfants de l'école dans la salle des fêtes et la transformation de la salle de motricité de l'école en salle de sieste. Ces changements compliquent la mutualisation des locaux notamment en raison de besoins de chacun (école, centre de loisirs, associations...).

Mme le Maire précise que dans le cadre du marché de service signé avec Léo LAGRANGE Centre Est pour la gestion du Centre de Loisirs du Pays de Gavot, les communes doivent mettre à disposition des locaux.

Comme l'année précédente, il convient d'établir une convention de mise à disposition des locaux pour une durée d'un an renégociable chaque année.

Mme le Maire propose de valider la convention d'occupation de locaux pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

14 CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR

REJETTE la proposition de mise à disposition des locaux à Léo Lagrange Centre Est compte tenu de la nécessité des locaux pour les activités de l'école.

Un courrier sera transmis à l'ensemble des communes du Plateau pour trouver d'autres locaux pour accueillir le centre de loisirs.

CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES PORTANT SUR LA MISE À DISPOSITION DE LOCAUX PAR LA COMMUNE DE VINZIER AU PROFIT DE LÉO LAGRANGE CENTRE EST

Compte tenu du rejet du Conseil Municipal, de mettre à disposition des locaux au centre de loisirs pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ décide le report de cette décision.

INSTALLATION D'UN LOGICIEL DE GESTION DES RÉSERVATION DES HÉBERGEMENTS DU TOURISME DE LA COMMUNE

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'investir dans un site internet dédié à la gestion des réservations des différents hébergements de la commune (camping, GR5 et gîtes).

Cet outil permettra de répondre à la demande de la clientèle, qui souhaite pouvoir réserver et payer en ligne, être informer des nouveautés... mais également la réalisation de statistiques, et la simplification des tâches administratives...

Licence - coût annuel TTC : 1 555.20 €
Abonnement sauvegarde en ligne – coût annuel TTC : 360 €

Le Conseil Municipal bien que très intéressé par le projet sollicite des précisions techniques sur les équipements nécessaires à la mise en œuvre de ce site internet.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ décide de reporter le vote à une prochaine séance.

AFFAIRES DIVERSES

1. Aménagement de la Plaine du Stade

Mme Héléna BRACHET présente avant-projet réalisé par le bureau d'étude et le coût estimatif pour la réalisation de ce projet.

2. Repas des anciens et colis de Noël

Mme le Maire demande que des élus se chargent de l'organisation du repas des anciens ainsi que de la confection des colis de Noël.

La date du repas est fixée au 24 octobre 2021.

3. Diagnostic éclairage public

Le Syane en charge de la réalisation de ce diagnostic a été relancé sur la transmission du rapport.

4. Repas des anciens

Mme le Maire informe que le repas est organisé au restaurant l'Atelier de Jacky et que celui-ci sera suivi d'une aubade à la salle des fêtes.

Délai d'inscription jusqu'au 18 octobre 2021.

5. Congrès des maires

Mme le Maire propose aux élus de participer au Congrès des Maires qui a lieu du 16 au 18 novembre prochain à Paris.

6. Colis des anciens

Les colis ont été commandés.

7. Forêt communale

M. Bruno BORDET fait une information au Conseil Municipal sur l'entretien de la forêt communal par l'ONF.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MARDI 02 NOVEMBRE 2021 À 18h30

Clôture de séance 21h20

A Vinzier, le 21/10/2021

Yu, le Maire
H. André Vagnair
Adjoint au Maire
par délégation.



